



Septembre 2020 : Protégeons-nous !

Après des semaines de confinement, la reprise du travail et la fin des vacances, notre rentrée s'annonce par une poursuite des mesures sanitaires, contraignantes mais importantes.

Durant cette saison septembre 2020 à juin 2021, nous appliquerons toutes les mesures en fonction de la situation sanitaire, ce qui, à ce jour, ne nous permet pas de proposer un planning complet ni de s'engager sur des soirées à thèmes proposées aux Solersois et Solersoises..

Un planning des activités publiques sera proposé dès que cela sera à nouveau possible.

Pour rappel : tous les lieux publics et clos doivent être fréquentés masqués y compris la mairie, l'école, la salle des fêtes et cela même durant les activités.

Merci de votre compréhension.

Nous vous souhaitons à vous et vos proches la meilleure des rentrées possible.

Rentrée scolaire du 1er septembre : mesures particulières

Ce mardi 1er septembre est le jour de la rentrée scolaire dès 9h00 à l'école communale Louis Aragon. Les enfants seront accueillis normalement en respectant les directives données par Mme La directrice. **Seuls les parents des élèves de petite section pourront accompagner leur enfant à la porte de la classe.** Il n'y aura pas de café d'accueil proposé par l'APES comme les années précédentes. Les parents devront respecter la distanciation requise en évitant les rassemblements prolongés. **Par arrêté préfectoral du 28 août 2020, le port du masque est obligatoire devant tous les établissements scolaires.**

Concrètement : le personnel encadrant municipal et pédagogique portera le masque toute la journée. Gel et gants seront à disposition des équipes. Le protocole sanitaire transmis par les autorités est mis en œuvre durant le temps scolaire et périscolaire.

Les locaux (sanitaires, classes, réfectoire) sont désinfectés chaque jour.

Pour le bien de tous, merci à chacun de respecter ces consignes.

Très bonne rentrée à vous toutes et tous !

Vendredi 4 septembre – Le Forum des associations

Le rendez-vous annuel incontournable pour venir à la rencontre des associations, découvrir ou redécouvrir les très nombreuses activités proposées, qu'elles soient sportives, culturelles ou à vocation solidaire..



Si les conditions météorologiques le permettent, **le forum se tiendra en extérieur.** La rue sera alors bloquée, des tables et des chaises seront installées. Chaque association pourra être représentée par 2 membres qui accueilleront les visiteurs. Encore une fois, nous ne pouvons que recommander vivement le port du masque, tout en observant la distanciation requise.

Si toutefois le temps venait à perturber cette organisation, le forum se déroulerait à l'intérieur de la salle des fêtes et du dojo. Un sens de circulation défini serait alors imposé, le port du masque obligatoire et l'entrée régulée. Le forum pourrait se tenir si besoin jusque 21h30, voire 22h00.

VENEZ NOMBREUX !



Dimanche 27 septembre - Brocante à Solers

Une brocante est organisée le 27 septembre sur la Grande Rue.
Par arrêté préfectoral, le port du masque sera obligatoire.

Mercredi 16 septembre - Balayage des rues

Le prochain passage de la balayeuse aura lieu le mercredi 16 septembre. Merci de ne pas stationner sur la voie publique.



Samedi 19 septembre L'association des compagnons des Vignes de Côteaux du Sol d'Yerres organise un déjeuner dans les vignes

Renseignements auprès de : Patrick Sansom 06.64.48.93.23 / Michel Devot 06.08.73.92.07 / Jean-Michel Champagnat 06.70.99.55.81 (€15- par personne)

BON ASSOCIATIF – CCAS de SOLERS Conditions d'attribution

Afin de promouvoir l'activité des jeunes et aider financièrement les familles, le CCAS de Solers a voté l'attribution d'une aide de 15 € aux jeunes Solersois qui s'inscrivent dans une association.

Public concerné: tous les enfants Solersois, nés à partir du 01/01/2002, c'est-à-dire jusque 18 ans inclus.

Associations concernées: toutes les associations Solersoises, et également toute association extérieure à condition que l'activité ne soit pas proposée à Solers.

Montant : l'aide va jusque 15 € et elle ne devra pas représenter plus du 1/3 de l'adhésion annuelle. Dispositif limité à un bon par enfant.

Fonctionnement : l'aide sera déduite :

- Au 1^{er} versement si paiement année complète
- Au paiement de début d'année suivante si plusieurs versements.

Dans tous les cas le CCAS remboursera l'association sur présentation des bons en janvier de l'année suivante.

(Information en cas de besoin : Laurent Messageot 06.72.20.34.17)



STOP AUX CROTTES DE CHIEN!!!

*Les pelouses et trottoirs ne sont pas là pour ça !
Vous êtes responsable de votre animal et personne ne souhaite marcher
dans le cadeau de votre chien ! Les crottes, c'est dans le sac!*



Prochain ramassage des encombrants, samedi 26 septembre

(4ème samedi du mois)

Le dépôt sur le trottoir de miroirs et de toute forme de verre, de pneus, du gros et petit électroménager, ainsi que des pots de peinture est strictement interdit. Coûteux pour la commune, il est gratuit à la déchetterie si il est effectué par chacun !

**Ne pas respecter ces règles équivaut à une mise en décharge sauvage.
Cela nécessite l'intervention des employés communaux et entraîne des
coûts à la charge de la commune et donc de ... tous les Solersois !!!**

Accueil Mairie: 01.64.06.72.05 - mairie.solers@wanadoo.fr

www.solers.fr